

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 02 avril 2025

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Jeudi 27 mars 2025

Début de séance : 18 h 10

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GEAY David ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

1

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MARILLIER Michaël.

Excusés ayant donné pouvoir : BENIER ROLLET Claude à BLASER Michel ; CAPELLI Sophie à LONG Grégoire ; DAVID Lauriane à DALLOZ Jean-Charles ; ETCHEGARAY Josiane à STEYAERT Frank ; PARIS Robert à HALBOURG Bertrand ; RASSAU Jean-Noël à AYMONIER Gaëtan.

Excusés : BAILLY Hervé ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Michaël) ; BIN Richard ; BUCHOT Jean-Yves ; CHAMOUTON Patrick ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUFOUR Christiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représentée par JULLEROT Pascal) ; THOMAS Rémi.

Absents : ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BRIDE Frédéric ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : Franck GIROD.

Le quorum est atteint avec 82 délégués titulaires et 3 délégués suppléants présents pour 91 suffrages exprimés (6 pouvoirs ont été donnés), soit 25 absents pour ce conseil.

1. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 04 mars 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 04 mars 2025.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **91 votants – 91 pour** - 0 contre - 0 abstention*

2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **91 votants – 91 pour** - 0 contre - 0 abstention*

3. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **91 votants – 91 pour** - 0 contre - 0 abstention*

4. RGPD - Adhésion à la mission mutualisée proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

2

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ADHERER à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD du centre de gestion des activités de traitement de données personnelles de la collectivité,

DE DÉSIGNER auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission ainsi que tout avenant après avis du Bureau communautaire.

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches relatives à cette mission.

18h28 : Constant que Monsieur Franck STEYAERT (représentant Josiane ETCHEGARAY) se déporte du vote

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **89 votants – 89 pour** - 0 contre - 0 abstention*

5. Cession d'une maison d'habitation à Moirans-en-Montagne

18h30 : Constatant l'arrivée de Madame Christelle DEPARIS-VINCENT

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ACCEPTER la vente de la parcelle cadastrée AC243 d'une superficie de 4a06ca à Madame KLEINE Laure (Marie-France, Marcelle) né DUMANT le 14/05/1998 à Saint-Quentin et Monsieur KLEINE Maxence (Alexis) né le 02/01/1997 à Saint-Quentin, demeurant ensemble 18 rue de la papeterie à Saint-Claude, pour un montant total de 87 000€, dont 5000€ de frais d'agence.

DE PASSER OUTRE l'estimation de France Domaines en date du 20 mars 2025 pour les motifs invoqués dans l'exposé.

DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget 2025.

DE CHARGER l'étude de Maître KLEIN, notaire à Orgelet, de rédiger l'acte notarié, précisant que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer tout document relatif à la décision, notamment l'acte notarié.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 92 votants – 92 pour - 0 contre - 0 abstention

18h33 : Constatant l'arrivée de Monsieur Jean-Yves BUCHOT (représentant Sandrine GAUTHIER-PACOUD) et de Christophe GERMAIN

6. ASSURANCES – Constitution d'un groupement de commandes pour le marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation des contrats d'assurance et pour le marché public portant sur le renouvellement des contrats d'assurance

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE VALIDER la constitution d'un groupement de commandes pour la conclusion d'un marché public unique portant sur mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la passation des contrats d'assurance, ainsi que pour la consultation visant à la passation des contrats d'assurance pour le compte de chacun des membres du groupement, conformément aux articles L. 2113-1, L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique.

DE DÉSIGNER la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement, chargée de la mise en œuvre de la procédure de marché public pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats d'assurance ainsi que de la mise en œuvre de la procédure de marché public d'assurances avec allotissement pour chacun des groupements.

D'APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, dont le terme est fixé au 31 décembre 2025,

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de signer la convention constitutive ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et de prendre toute mesure utile pour l'exécution de la présente délibération après avis du Bureau communautaire.

DE NOTIFIER la présente délibération à l'ensemble des membres du groupement, afin qu'ils procèdent à la signature de la convention constitutive.

18h38 : Constant que Philippe PROST se déporte du vote

La proposition est mise au vote :

Résultats : 94 votants – 94 pour - 0 contre - 0 abstention

18h39 : Constatant l'arrivée de Monsieur Damien FREDY

7. GEMAPI – Fixation du produit de la taxe 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE FIXER le produit 2025 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 153 765 € répartis de la manière suivante :

- Bassin versant de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe (*Syndicat Mixte du PNRHJ*) = **131 036 €**
- Bassin versant de la Basse Vallée de l'Ain (*SR3A*) = 22 729 €

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant ou modification après avis du bureau.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstention*

8. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 (CFU)

18h43 : Le Président quitte la salle et la parole est donnée à Grégoire LONG – Vice-Président pour le vote des CFU

18h46 : Constatant l'arrivée de Monsieur Rémy THOMAS

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 du budget principal,

D'APPROUVER les Comptes Financiers Uniques 2024 des budgets annexes Assainissement, SPANC, Musée du Jouet, Centre Uxelles, Natura 2000, Chaufferie bois et ZA Intercommunales,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstention*

19h20 : Le Président rejoint la salle

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget Principal

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFPECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 4 556 836,31 €
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 4 004 361,99 €
C. Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	8 561 198,30 €

D. Solde d'exécution d'investissement
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 3 551 931,16 €
D 001 (besoin de financement)
R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement - 6 047 837,05 €
Besoin de financement
Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E 2 495 905,89 €

AFFECTATION = C = G + H 8 561 198,30 €

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement 2 495 905,89 €

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C – G 6 065 292,41 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention*

19h23 : Constatant l'arrivée de Monsieur Jean Noël RASSAU auparavant représenté par Gaëtan AYMONIER

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe Assainissement collectif

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

5

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 315 851,98 €

B. Résultats antérieurs reportés
Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) 0,00 €

C. Résultats à affecter
= A + B (hors restes à réaliser) 315 851,98 €

D. Solde d'exécution d'investissement
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - 941 033,22 €
D 001 (besoin de financement)
R 001 (excédent de financement)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement - 621 081,12 €
Besoin de financement
Excédent de financement

Besoin de financement = F = D + E 1 562 114,34 €

AFFECTATION = C = G + H	315 851,98 €
1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement	315 851,98 €
G.= au minimum couverture du besoin de financement F	
2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C – G	0,00 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

11. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe SPANC

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 32 318,61 €
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 28 595,96 €
C. Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	- 3 722,65 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 185 982,41 €
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	

Besoin de financement = F = D + E **0,00 €**

AFFECTATION = C = G + H **0,00 €**
1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement **0,00 €**
G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C – G **0,00 €**

DÉFICIT REPORTÉ D 002 **- 3 722,65 €**

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

12. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe Musée du Jouet

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0,00 €
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0,00 €
C. Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	0,00 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 79 894,27 €
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement = F = D + E	79 894,27 €
AFFECTATION = C = G + H	0,00 €
1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €
G.= au minimum couverture du besoin de financement F	
2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C – G	0,00 €

7

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

13. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe Uxelles

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 1 245,99 €

B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 245,99 €
C. Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	0,00 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 138 289,51 €
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement = F = D + E	0,00 €
AFFECTATION = C = G + H	0,00 €
1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €
G.= au minimum couverture du besoin de financement F	
2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C – G	0,00 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

8

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **97 votants – 97 pour** - 0 contre - 0 abstention*

14. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe Chaufferie bois

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 61 072,91 €
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 62 495,47 €
C. Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	+ 123 568,38 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 34 655,72 €
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	

E. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 8 280,82 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	

Besoin de financement = F = D + E **42 936,54 €**

AFFECTATION = C = G + H **123 568,38 €**

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement **42 936,54 €**

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G **80 631,84 €**

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

15. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe Natura 2000

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 81 821,55 €
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 n-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 89 204,60 €
C. Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	- 171 026,15 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 127,00 €
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	

Besoin de financement = F = D + E **0,00 €**

AFFECTATION = C = G + H **0,00 €**

1/ - Affectation en réserves R1068 en investissement **0,00 €**

G.= au minimum couverture du besoin de financement F

2/ - H. Report en fonctionnement R002 = C - G **0,00 €**

DÉFICIT REPORTÉ D 002 **171 026,15 €**

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

16. Taux de fiscalité 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE NE PAS APPLIQUER d'augmentation fiscale pour l'année 2025 et de maintenir les taux votés en 2024, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **8,66%** sur une durée de lissage initiale de 12 ans,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **16,32%** sur une durée de lissage initiale de 12 ans,
- Taux de Cotisation foncière des entreprises : **23,55%** sur une durée de lissage initiale de 8 ans,
- Taxe d'habitation : **13,97%** sur une durée de lissage initiale de 12 ans.

DE CHARGER Monsieur le Président de notifier cette décision aux Services Préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision,

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

17. Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE NE PAS APPLIQUER d'augmentation au taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2025,

10

DE FIXER le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2025 pour les anciens territoires du Pays des Lacs et de Jura Sud à **12,34%** ; soit pour les communes de :

- | | | |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| - Barésia-sur-l'Ain | - Largillay-Marsonnay | - Coyron |
| - Blye | - Menétrux-en-Joux | - Crenans |
| - Boissia | - Mesnois | - Etival |
| - Bonlieu | - Patornay | - Jeurre |
| - Charcier | - Pont-de-Poitte | - Lavancia-Epercy |
| - Charézier | - Saint-Maurice-Crillat | - Lect |
| - Châtilion | - Saugeot | - Lez crozets |
| - Chevrotaine | - Songeson | - Maisod |
| - Clairvaux-les-Lacs | - Soucia | - Martigna |
| - Cognat | - Thoiria | - Meussia |
| - Denezières | - Uxelles | - Moirans en Montagne |
| - Doucier | - Vertamboz | - Montcusel |
| - Fontenu | - Chancia | - Vaux les saint Claude |
| - La Frasnée | - Charchilla | - Villards d'Héria |
| - Hautecour | - Châtel de Joux | |

DE CHARGER le Président de notifier cette décision aux Services Préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

18. Vote du budget primitif 2025 et des budgets annexes 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ADOPTER le Budget Primitif 2025 du Budget Principal et les Budgets Annexes de Terre d'Émeraude Communauté.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

19. Projet de viabilisation de la plage de Bellecin - Autorisation de défrichement

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE SOLLICITER l'autorisation de défrichement sur l'emprise du chantier de viabilisation de la plage de Bellecin, suivant le sentier piéton reliant la plage à la base de Bellecin.

D'AUTORISER Monsieur le président à signer la demande d'autorisation et tout document utile à son instruction.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

20. Projet de viabilisation de la plage de Bellecin – Convention avec le SIEC pour l'extension du réseau de distribution publique d'électricité

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le projet de travaux d'extension à réaliser sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Collectivité d'un montant estimé à 300 383,87 € HT.

DE PRENDRE ACTE que la part de la collectivité, estimée à 118 050,86 € sera versée dans la caisse du receveur du SIEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIEC du décompte général et définitif de l'opération.

D'AUTORISER le SIEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoin, le Conseil Communautaire devra être saisi pour accord.

DE S'ENGAGER en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.

D'AUTORISER Monsieur le Président à demander au SIEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents à cet effet.

DE DIRE que les dépenses et les recettes liées à cette opération seront inscrites au budget 2025.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

21. ECONOMIE - ZAE en Chacour - Vente d'un terrain sur les parcelles ZK 248 et 249 à la Société SV PRO

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE CEDER à la société SV PRO, représentée par Monsieur Petit, Président, domiciliée 6 Rue des Caillottes – ZI de la PLN des Isles 89470 MONETEAU (France), ou toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait, un terrain à bâtir sur la commune d'Arinthod, sur les parcelles cadastrées ZK 248 et 249 d'une superficie d'environ 9 900m², à déterminer après bornage, pour un montant de 2,50€HT le m² soit environ 24 750€HT.

DE CHARGER un géomètre de réaliser le bornage, étant précisé que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur,

DE CHARGER Maître MEYNIAL-DESMARES, notaire à Arinthod de rédiger l'acte notarié, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,

D'AUTORISER le Président ou un de ses représentants désigné par procuration à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DE PRÉCISER que la surface de la parcelle sera déterminée après le bornage et que le Conseil Communautaire valide la surface de vente à plus ou moins 10% de la surface mentionnée dans la présente délibération.

DE DIRE que les recettes sont inscrites au budget 2025.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour – 0 contre – 0 abstention

22. ZAE LES QUARRES – modification du règlement de zone

12

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE MODIFIER le règlement de la ZAE Les Quarrés pour fixer à 25% le coefficient minimal d'imperméabilisation des sols et supprimer la notion de hauteur maximale fixée initialement à 18m.

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant ou nouvelle modification après avis du Bureau communautaire.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour – 0 contre – 0 abstention

23. Attribution de subventions – Vie associative et développement économique - 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ATTRIBUER pour 2025 les montants suivants :

Structure	Montant attribué
Idécllic – Festival de l'Enfant	50 000€
Festival de musique baroque	2 000€
Noël au Pays du Jouet	13 000€
Adapemont – Festival Bouche à Oreille	7 000€

Adapemont – Chantier de restauration du château d'Oliferne	1 500€
Festivalzin – Festival les Gueules de Bois	3 500€
Les rois vagabonds	1 000€
Déflagration – spectacles culturels	2 000€
Paroles d'ici et d'ailleurs	500€
Les croqueurs de pommes	1 000€
Onno archeo	2 000€
Batterie Fanfare Orgeletaine (BFO)	1 000€
Ecole de musique Jura Sud	25 000€
Union musicale clairvalienne	20 000€
Musique et Arts en Pays d'Orgelet (MAPO)	15 000€
La Vache qui rue	4 000€
Sous-total subventions dédiées au secteur culturel	148 500€
Volodalen Solidaire - trail	1 500€
Triath'Lons – triathlon international de Chalais	1 000€
Fri Saint Maur- Triathlon du lac de Vouglans- EVENEMENT TERRE d'EMERAUDE	3000€
Codep EPGV39 – Adventu'run	1 000€
Club de VTT d'Orgelet	1 000€
Moto Club de Moirans-en-Montagne	1 500€
Association de karting	500€
Motoclub du Risoux	500€
AS du collège de Moirans-en-Montagne	500€
Association canine de Jeurre	400€
Club Omnisports Clairvalien (COC)	1 000€
Jura Lacs Football	17 500€
Jura Sud Football	64 000€
Jura Sud Handball	7 000€

Juraswim	500€
VTiste Bourgeois et Lacroix - sponsoring	600€
La forestière	1 500€
Le trait Comtois	500€
Sous-total subventions dédiées au secteur sportif	103 500€
Pépinière d'entreprises L'Atelier au Village	7 600€
Plateforme technologique Tecbois	10 000€
FDGEDA - Panneaux pour champs agricoles	1 000€
Le Jura de ferme en ferme	2 500€
Sous-total subventions dédiées au secteur économique	21 100€
Association du personnel EM'ROAD CLUB	740€
Sous-total subventions dédiées au personnel de TEC	740€
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS 2025	273 840 €

14

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2025.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

24. Accueils Collectifs de Mineurs TEC – Tarifs camps et mini-camps 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'organisation des camps et mini-camps sur les Accueils Collectifs de Mineurs de Terre d'Émeraude Communauté.

D'APPROUVER la facturation au prorata du nombre de jours effectués en cas de séjour écourté par la collectivité.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

25. BELLECIN – Tarif des stages été 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés pour l'organisation des stages de Bellecin lors des vacances estivales 2025

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

26. SECTEUR JEUNES – Réactualisation de la tarification

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs proposés ci-dessus pour les activités du Secteur Jeunes.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

27. ACCUEIL DE LOISIRS DE LA CHAILLEUSE – Modification des séquences d'accueil

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE FIXER les nouvelles séquences d'accueil de l'Accueil de Loisirs de La Chailleuse et d'inclure le tarif « accueil extrascolaire Orgelet » à l'Accueil de Loisirs de La Chailleuse.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 97 votants – 97 pour - 0 contre - 0 abstention

28. SPL Terre d'Émeraude Tourisme - Avenant n°5 à la Convention d'objectifs et de moyens 2022-2024

20h25 : Constatant le départ de Madame Laurence BOISSON

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'avenant n°5 à la convention d'objectifs et de moyens entre Terre d'Émeraude Communauté et Terre d'Émeraude Tourisme actant :

- Du reversement par Terre d'Émeraude Tourisme de 15% supplémentaires du total des recettes du parking des Cascades perçus en 2024 ;

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65 et les recettes seront affectées à des dépenses touristiques

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette décision.

20h28 : Constant que Monsieur Franck STEYAERT (représentant Josiane ETCHEGARAY) se déporte du vote

La proposition est mise au vote :

Résultats : 94 votants – 94 pour - 0 contre - 0 abstention

29. PAYS LEDONIEN - Bilan de la concertation et Arrêt de la révision du SCoT

20h34 : Constatant le départ de Madame Rachel BOURGEOIS

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE SOLLICITER du Pays Lédonien la rectification des erreurs matérielles affectant le projet de SCoT révisé, constituant :

- En l'omission de la mention de la ZAE « Le Vernois » à ORGELET notamment dans les documents suivants :
 - SCoT3 PL PAS version arrêt ;
 - SCoT3 PL DOO version arrêt ;
 - SCoT3 PL JUSTIFICATION version arrêt.
- En l'omission de la Commune de Pont-de-Poitte, au titre des centralités urbaines ayant conduit une étude de revitalisation, dans le document suivant :
 - SCoT3 PL PAS version arrêt.

D'EMETTRE un avis favorable au projet de SCOT arrêté par le Pays Lédonien,

DE NOTIFIER la présente délibération au Pays Lédonien pour la prise en compte de cette demande de rectification,

DE CHARGER Monsieur le Président de procéder aux démarches nécessaires pour la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstention*

30. BIODIVERSITE – Avenant à la convention de gestion de l'ENS « Cirque et marais de Vogna et Brenet »

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'avenant à la convention relative à la gestion du site ENS « Cirque et marais de Vogna et Brenet » joint en annexe ;

16

DE CHARGER Monsieur Jean-Paul DUTHION, Vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable, du suivi de ce dossier ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que toute modification de la présente délibération ou tout nouvel avenant après avis du bureau.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstention*

Fin de séance : 20 h 41